

CAMPS DE RÉFUGIÉS DE

BEDDAWI

Observatoire des Camps de Réfugiés Pôle Afrique du Nord et Moyen-Orient

Sarah TEFFENE Mai 2020





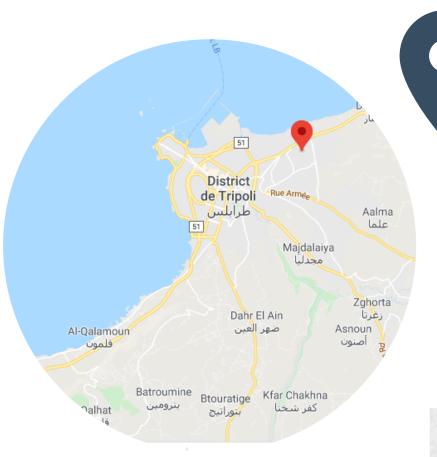
CAMP DE RÉFUGIÉS DE BEDDAWI

PAGE | 02

Localisation du camp	3
CONTEXTE DE CRÉATION DU CAMP Contexte historique Population accueillie	4 4
LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE	7
LA GESTION DU CAMP Les gestionnaires du camp	9
LES SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP Accès à la santé Accès à l'éducation Accès à l'eau Accès à l'électricité Assainissement et gestion des déchets Le logement	10 12 13 14 14 14
ETUDIER LES PRINCIPAUX PROBLÈMES/BESOINS DES RÉFUGIES Problème du statut de réfugié: précarité du statu Chômage et pauvreté Surpopulation et conditions de vie insalubres Maladies chroniques	15 ut 15 16 17 18

PAGE | 03 LOCALISATION |

Localisation du camp de BEDDAWI



Le camp de Beddawi se situe à 5km au Nord- Est de Tripoli, au nord du Liban

LATITUDE 34.45; LONGITUDE 35.86

CARTE: © GOOGLE MAPS



| CONTEXTE PAGE | 04

CONTEXTE DE CREATION DU CAMP

CONTEXTE HISTORIQUE

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies vote la résolution 181 et acte ainsi le partage de la Palestine en deux Etats distincts, l'un arabe, l'autre juif, dotant Jérusalem d'un statut international. Dès lors, Palestiniens et juifs de Palestine s'affrontent lors d'une guerre civile ; celle-ci se soldant par la création de l'Etat d'Israël le 14 mai 1948.

Au cours des différentes guerres (guerre civile judéo-palestinienne 30 novembre 1947-14 mai 1948, première guerre israélo-arabe 15 mai 1948-été 1949) opposant les forces judéopalestiniennes, puis israélo-arabes, leadeurs sionistes, puis Israéliens, mettent en place une stratégie d'encouragement au départ (1) des Palestiniens puis prévoient (Plan Daleth, mars 1948) et procèdent à leur expulsion massive, contraignant ainsi des centaines de milliers de Palestiniens à l'exil. Ces vagues d'expulsions forcées s'ajoutent au départ de familles palestiniennes aisées fuyant la violence des combats, cherchant pour à protéger leurs certaines économiques, et pensant revenir une fois les affrontements terminés.

C'est ainsi que les Palestiniens prennent le chemin de l'exil. L'exode palestinien se déroule en plusieurs étapes (2) amenant ces derniers à se déplacer à l'intérieur même de la Palestine, notamment vers l'Est, et vers les pays limitrophes comme le Liban. Ainsi, le Pays du Cèdre accueille, entre 1947 et 1956, et notamment entre 1948 et 1949, la majorité de la future communauté de réfugiés palestiniens Liban. au Ces arrivées remodèlent l'équilibre démographique du pays, tout juste indépendant depuis 1943 et dont l'organisation repose sur un fragile équilibre politique, le Pacte national (3). Ce dernier doit composer avec une population représentant presque 10% de sa population totale.



SOURCE: © THE ELECTRONIC INTIFADA

l'Occident tout en exprimant son appartenance à la nation arabe, et répartissant les hautes fonctions de l'Etat entre les deux principales communautés religieuses libanaises, chrétienne et musulmane. La Présidence de la République est ainsi réservée à un maronite, la Présidence du Conseil des ministres à un sunnite, la Présidence du Parlement à un chiite et enfin, la vice-présidence du Parlement à un grec-orthodoxe.

⁽¹⁾ Une stratégie favorisée par des massacres tels que Deir Yassin (9 avril 1948) perpétré par l'Irgoun.

⁽²⁾ Cinq principales vagues d'exode palestinien établies par l'historien Benny Moris, reprises par M.K Doraï dans son ouvrage, Les réfugiés palestiniens du Liban : une géographie de l'exil, Chapitre 1, CNRS Editions, Paris, 2006.

⁽³⁾ Le Pacte national (1943) organise la vie politique libanaise, réaffirmant les liens privilégiés du Liban avec

PAGE | 05 CONTEXTE

Les Palestiniens arrivant au Liban sont principalement originaires du Nord de la Palestine c'est-à-dire des sous-districts et districts d'Acre, de Nazareth, de Tibériade, de Safed et d'Haïfa. Durant les premières années d'exil, les réfugiés restent mobiles, se déplaçant notamment au gré des opportunités de travail ainsi aue regroupements villageois (4); ce n'est progressivement qu'ils se stabilisent spatialement. Malgré l'adoption de la résolution 194 (5) par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 11 décembre 1948, affirmant le droit au retour des réfugiés palestiniens qui le souhaitent, ces derniers ne peuvent rentrer chez eux. En effet, les autorités sionistes, puis israéliennes, menacent de représailles les Palestiniens qui tentent de revenir et détruisent de nombreux villages. De plus, après la première guerre israélo-arabe, des armistices sont signés entre Israël et les pays arabes voisins conduisant à la matérialisation de leurs frontières communes. Ainsi, le 23 mars 1949, le Liban signe un armistice avec l'Etat israélien entérinant la fermeture de sa frontière Sud avec ce dernier, et entravant ainsi la volonté de certains palestiniens de retourner sur leurs terres.

Les groupements de Palestiniens prennent un caractère officiel au début des années 50 au moment de leur prise en charge par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), agence des Nations Unies créée le 8 décembre 1949 par l'adoption de la résolution 302.

Aujourd'hui, près de soixante-dix ans après ce que Palestiniens appellent la Nakba (« Catastrophe » en arabe), la question des réfugiés palestiniens reste complexe et sans réponse. Les camps de réfugiés, comme celui de Beddawi, existent toujours, accueillant une population de plus en plus dense, en dépit de leur caractère temporaire initial. Plus de la moitié des réfugiés palestiniens au Liban vivent encore aujourd'hui dans des camps.

Le statut des réfugiés palestiniens

Les réfugiés palestiniens, bénéficiant d'un statut spécial, sont de fait exclus du champ de compétences du Haut-Commissariat aux Réfugiés et de la Convention relative aux réfugiés. Ainsi, ils bénéficient d'une prise en charge, d'une aide d'urgence et de services sociaux mais pas de protection juridique contrairement aux autres réfugiés dans le monde. Reprenant en partie la définition proposée par le Comité International de la Croix Rouge (CICR) en mai 1949, l'UNRWA définit en 1951 les réfugiés palestiniens comme suit : « Une personne ayant résidé au moins deux ans en Palestine, qui a perdu son foyer et ses moyens d'existence, suite aux hostilités de 1948, et qui est dans le



29/11/1947 Résolution 181 de l'AGNU Séparation de la Palestine en deux territoires distincts

14/05/1948 Création de l'Etat d'Israël

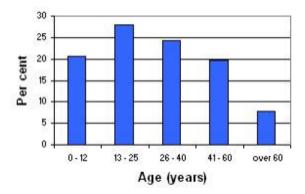
11/12/1948 Résolution 194 de l'AGNU Armistice entre le Liban Droit au retour des **Palestiniens**

23/03/1949 et Israël

1955 Création du camp de Beddawi

POPULATION ACCUEILLIE

De son côté, le camp de réfugiés de Beddawi a été établi en 1955, et est aujourd'hui considéré comme le second camp le plus large du Liban et compte environ 21 252 réfugiés (6). La majorité des habitants est âgée entre 13 et 40 ans (7).



A de nombreuses reprises, Beddawi a dû accueillir en masse des réfugiés originaires d'autres camps comme par exemple en 1974 et 1976 après la destruction des camps de Nabatieh de Tal al-Zaatar. Ces arrivées malheureusement contribué à l'accentuation de la précarité dans laquelle vivent les habitants de Beddawi. Puis, le conflit armé éclatant entre l'Armée Libanaise et le groupe terroriste Fatah Al-Islam, s'étant introduit au sein du camp de Nahr el-Bared, fait doubler la population du camp de Beddawi. En effet, la destruction totale, à 95% (8), de l'Ancien camp et la violence des combats contraignent presque la totalité de la population de Narh el-Bared, estimée à cette époque à 30 000 personnes, à se déplacer.

Relativement proche géographiquement, le camp de Beddawi devient la terre d'accueil naturelle de ces réfugiés fuyant les affrontements. Le camp voit ainsi sa population passer d'environ 16 000 à environ 30 000 personnes (9).

Aujourd'hui, 1 200 familles (10) déplacées, originaires de Nahr el-Bared, vivraient toujours à Beddawi. Par ailleurs, depuis 2011 et le début du conflit en Syrie, le Liban accueille nombre de réfugiés fuyant la guerre civile. Situé à proximité de la frontière syrienne et offrant des logements à des prix plus abordables, Beddawi est alors contraint d'accueillir un énième flux de réfugiés. Celui-ci se compose de réfugiés palestiniens de Syrie (PRS) (11), estimés à 9 000, et environ 400 familles syriennes, s'ajoutant aux déjà nombreux réfugiés palestiniens au Liban (PRL).

Il n'est donc pas surprenant que le camp se soit étendu par la création de rassemblements palestiniens informels, connus sous le nom de zones adjacentes du camp de Beddawi, et dans lesquels l'UNRWA ne fournit pas les services tels que l'eau, l'assainissement, et la collecte des déchets. Au nombre de cinq, les zones adjacentes portent des noms en rapport avec les populations qui y résident (12), même si elles sont principalement peuplées de réfugiés palestiniens (93%). Ainsi, El-Mouhajarin (13), ou « the displaced » en anglais, accueille en majorité des familles palestiniennes. De son côté, El-Mankoubin (14) (« the afflicted ») est constituée deux zones principales, ľune majoritairement peuplée de populations libanaises vulnérables tandis que l'autre héberge principalement des Palestiniens.

ORIGINES







Réfugiés palestiniens au Liban (PRL) & Réfugiés palestiniens en Syrie (PRS).

⁽⁶⁾ Chiffres fournis par l'UNRWA en juin 2018. UNRWA, "Beddawi Camp", https://www.unrwa.org/where-we-work/lebanon/beddawi-camp

⁽⁷⁾ Interpal, article, "Beddawi Refugee Camp, Lebanon", 21 mars 2016, https://www.interpal.org/20160321-beddawi-refugee-camp-lebanon/

⁽⁸⁾ CERF, Annual report of the humanitarian/resident coordinator on the use of CERF grants, 2007, p8. https://cerf.un.org/sites/default/files/resources/ANNUAL%20REPORT-%20Lebanon-%202007.pdf

⁽⁹⁾ Australian Government, Refugee Review Tribunal, Treatment of Palestinians in Beddawi, Conditions in Beddawi, Nahr el-Bared displacement, 2012, p7. https://www.refworld.org/topic,50ffbce416e,50ffbce51,50597ec22,0,,,LBN.html

⁽¹⁰⁾ Beit Aftal Assumoud, "Beddawi", http://www.socialcare.org/portal/beddawi/57/

⁽¹¹⁾ Ces derniers se sont originellement installés en Syrie après 1948 et sont, à présent, contraints de fuir leur pays hôte en raison des combats

⁽¹²⁾ El-Mankoubin (the afflicted), El-Mouhajarin (the displaced – also known by Hay Tal El-Za'atar), ElHara El-Loubnanya (the Lebanese neighborhood), and Abou Na'im. Source: OCHA, Lebanon: North and Akkar governorates profile, 2019, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/North-Akkar_G-Profile_181008.pdf

LE RÔLE DE L'ETAT HÔTE

Le fragile équilibre politique établit au Liban en 1943 est remis en cause dès 1948 par l'arrivée massive des réfugiés palestiniens. Craignant des hostilités avec Israël en raison de la forte concentration de ces derniers sur sa frontière Sud, le Liban tente ainsi de les en éloigner et les amène à se regrouper, participant en partie à la création des camps de réfugiés. Adoptant au début une attitude d'identification et d'enregistrement des réfugiés, le pays du Cèdre voit sa politique changer dès 1958 avec l'arrivée au pouvoir du président Chihab. S'instaure alors une politique de contrôle et de surveillance des camps.

Selon l'Accord du Caire (1969), les Palestiniens sont responsables de la sécurité au sein du camp ; une sécurité interne maintenue par un Comité de suivi palestinien (Force de Sécurité commune palestinienne) composé des différentes factions palestiniennes présentes dans le camp. A été posé le principe d'une coopération entre l'Armée libanaise et des forces de sécurité internes du camp ; néanmoins celle-ci n'est pas censée disposer de forces armées à l'intérieur (15).

De manière générale, les camps du Nord-Liban étaient réputés plus faciles à vivre que ceux du Sud parce que moins surveillés (16). Concernant Beddawi, l'entrée était même libre ou du moins, peu contrôlée. Mais, la situation se dégrade en 2007. De nombreux témoignages acquiescent d'un changement radical (17) en termes de sécurité depuis la guerre de Nahr el-Bared (2007). Face à la présence présumée de groupes islamistes dans les camps de réfugiés, les mesures de sécurité ont évolué et ainsi la situation serait devenue plus difficile à Beddawi.

Après 2007, l'Armée Libanaise, voulant contrôler la population déplacée de Nahr el-Bared, trouve le moyen de rentrer dans le camp et met en place des protections entourant Beddawi afin de prévenir les infiltrations de groupes islamistes radicaux. Le camp de Beddawi est militairement gardé (18). Au même moment, les membres du comité populaire palestinien démentent toute présence de groupes terroristes islamiques au sein du camp, et évoquent leur étroite coopération, en termes de sécurité, avec l'Armée libanaise. Cette tendance de l'armée, à renforcer la sécurité et la surveillance, s'accentue après 2007. A cet égard, en 2010, certaines ONG internationales dénoncent des arrestations et détentions arbitraires auxquelles seraient soumis les Palestiniens de Beddawi (19). Néanmoins, dans un rapport datant de 2010, l'UNDP (20) affirme que l'entrée du camp de Beddawi est libre, l'accès au camp serait illimité pour les habitants. L'Armée libanaise n'aurait pas établi de checkpoints autour du camp. Seul un point de contrôle aurait été établi par l'OLP à l'entrée principale.

⁽⁽¹³⁾ UNDP, UNhabitat, Investigating Grey areas: Access to Basic Urban Services in the Adjacent Areas of Palestinian Refugee camps in Lebanon, 2010, p.79, https://unhabitat.org/sites/default/files/documents/2019-09/investigating_grey_areas.pdf (14) lbid.

¹⁵⁾ Australian Government, Refugee Review Tribunal, Treatment of Palestinians in Beddawi, Conditions in Beddawi, Nahr el-Bared displacement, 2012, p.1,https://www.refworld.org/topic,50ffbce416e,50ffbce51,50597ec22,0,,,LBN.html

⁽¹⁶⁾ PUIG Nicolas, MERMIER Franck, Itinéraires esthétiques et scènes culturelles au Proche-Orient, IFPO, 2007, p.211.

⁽¹⁷⁾ Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, Liban: information sur la capacité de la police d'arrêter, en vertu d'une ordonnance du tribunal, un réfugié palestinien à l'intérieur du camp de réfugiés de Beddawi, 19 février 2014, https://www.refworld.org/docid/54622dd84.html

⁽¹⁸⁾ KHOURY Lisa, « Les Palestiniens du Liban : « C'est comme vivre dans une prison » », Al Jazeera, traduction Chronique Palestine, 16 décembre 2017, https://www.chroniquepalestine.com/palestiniens-liban-vivre-prison/

⁽¹⁹⁾ Australian Government, Refugee Review Tribunal, Treatment of Palestinians in Beddawi, Conditions in Beddawi, Nahr el-Bared displacement, 2012, p.1-2, https://www.refworld.org/topic,50ffbce416e,50ffbce51,50597ec22,0,,,LBN.html

En 2018, un comité (21) conjoint des forces de sécurité (Joint Security Forces Committee) a été établi au sein de camp. Celui fonctionne en coordination avec les forces armées libanaises et vise à renforcer la sécurité à Beddawi. Finalement, le rôle du Liban en tant que pays hôte est limité. Sur le plan international, le Liban a réaffirmé à plusieurs reprises sa position vis-à-vis des réfugiés. Celui-ci se refuse à être un pays d'immigration, d'asile, ou même de transit, optant pour une politique de non-intégration. Ainsi, le Liban ne ratifie pas la convention de Genève relative au statut des réfugiés en 1951, ni son protocole additionnel de 1967, et ce dernier n'établit pas non plus de législation interne spécifique traitant de la question du statut des réfugiés. Cette absence de législation tend à rendre véritablement complexe le statut des réfugiés au Liban. Le pays du Cèdre ne fait pas office de gestionnaire aux côtés de l'UNRWA et des comités populaires palestiniens. Le pays ne fournit qu'un minimum de prestations (22) et ne participe pas, aux côtés de l'Office, aux infrastructures de base, à la différence des autres pays hôtes.

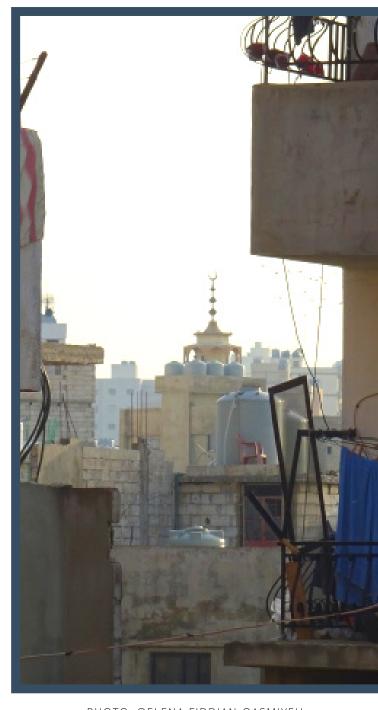


PHOTO: ©ELENA FIDDIAN-QASMIYEH, APRIL 2016.

20) UNDP, UNhabitat, Investigating Grey areas: Access to Basic Urban Services in the Adjacent Areas of Palestinian Refugee camps in Lebanon, 2010, p.82, https://unhabitat.org/sites/default/files/documents/2019-09/investigating_grey_areas.pdf

⁽²¹⁾ UNRWA, « Beddawi Camp », https://www.unrwa.org/where-we-work/lebanon/beddawi-camp

⁽²²⁾ Rapport de stage, Réfugiés palestiniens au Liban : L'amélioration des soins par les réformes du système de santé au sein de l'UNRWA (Liban), août 2011. p.17. p.27.

LA GESTION DU CAMP LES GESTIONNAIRES DU CAMP

COORDINATION GÉNÉRALE

UNRWA Comités populaires palestiniens (23)



EDUCATION

UNRWA

ONG: Naba'a, Ghassan Kanafani Cultural Foundation, Najdeh, Beit Aftal Assumoud, ANERA, Norvegian Refugee council, Caritas (national), Handicap International (people with disabilities), Right to Play, Save the Children, Interpal

PROTECTION, PROTECTION DES ENFANTS ET SUPPORT PSYCHOLOGIQUE :

UNRWA, Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)

ONG: NRC, Beit Aftal Assumoud, Save the Children, Handicap International, Right to Play, Geneval Call

SANTE

UNRWA

ONG: Beit Aftal Assumoud, Anera, Arcenciel (national), Islamic Relief Worldwide (national), Première Urgence, Handicap International, CICR, Interpal, Société du Croissant-Rouge Palestinien (PRCS)

EAU, ASSAINISSEMENT, HYGIÈNE, GESTION DES DÉCHETS

UNRWA, Programme des Nations unies pour le développement (UNDP)

ONG: Première Urgence, NRC, World Vision Water (national), Islamic Relief Worldwide (national), CICR

CONSEIL ET ASSISTANCE LÉGALE

NCR

Première Urgence (formation et conseils personnalisés)

PROGRAMMES SOCIAUX ET CULTURELS, DÉVELOPPEMENT SOCIAL

UNRWA

ONG: Najdeh, GKCF, Beit Aftal Assumoud, Naba'a, Anera, Mousawat (personnes handicapées)

(23) « Le système de gouvernance hérité des accords du Caire est toujours en place, avec d'un côté les Comités de suivi et de l'autre les Comités populaires. Les premiers, composés de toutes les forces nationales et islamiques présentes dans le camp, sont chargés de constituer une force de sécurité commune, garante de l'ordre public. Les seconds, en charge des questions sociales et civiles, représentent l'autorité administrative officielle, reconnue par l'État libanais. Dans la réalité, on a d'un côté les Comités populaires des partis qui composent l'OLP et de l'autre les Comités populaires de l'Alliance nationale palestinienne. », AFPS, Bulletin national du Groupe de travail Réfugiés de l'AFPS, bulletin d'information n°4-5, Solidaires des Réfugiés palestiniens, Mission dans les camps au Liban, été-automne 2016, https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rel_fugiel_s_4-5_web_rvb.pdf

RÉHABILITATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

UNRWA / UNDP Electricité du Liban (EDL) CICR

LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES

UNRWA UNDP, CICR, NRC, Agency for Technical Cooperation and Development (ACTED), Save the Children

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LOGISTIQUE ET COORDINATION

UNRWA, World Food Programme (national)

Première urgence

PLAIDOYER

Geneva call, Nashit, Interpal

LES SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP

L'UNRWA est le principal fournisseur de services à destination des réfugiés palestiniens. L'Office utilise pour les définir en 1951 des termes permettant une certaine diminution de la population bénéficiaire. Rédigée à la suite du conflit de 1948, la définition exclue de fait les palestiniens déplacés lors de la Guerre des Six Jours en juin 1967. Le CERI (Consolidated Eligibilty and Registration Instructions) énonce quelles populations sont éligibles à l'aide onusienne selon des critères officiels établis par l'UNWRA. Les populations bénéficiaires sont les Palestiniens, ayant obtenu le statut de réfugiés, mais également d'autres catégories. Ainsi, les Palestiniens, victimes du conflit de 1967, ne disposent pas de la carte officielle leur reconnaissant le statut de réfugiés mais peuvent bénéficier de certains services fournis par l'UNRWA comme l'éducation ou les soins de santé.

L'ACCÈS À LA SANTÉ

L'accès à la santé est notamment permis par l'UNRWA qui fournit des soins de première nécessité. L'Agence possède un centre de soins primaires au sein du camp procurant des consultations de médecine générale incluant des soins de santé pour les mères et les enfants, un planning familial, des soins dentaires, et une unité de radiologie.

Particulièrement active entre 2012 et 2017, au sein des camps palestiniens au Liban, l'Union Européenne a financé en 2015 la réhabilitation (24) du centre de santé de Beddawi. Fournissant en moyenne 560 (25) consultations par jour, le centre de santé serait à présent bien équipé, capable de soigner des patients sans complications. Néanmoins, lacunes et défaillances sont régulièrement pointées du doigt par les réfugiés.

"Les médicaments distribués sont mal adaptés, les infrastructures de santé sous-équipées, les heures d'ouverture trop restreintes (26)".

De plus, malgré la réhabilitation du centre, il reste difficile de traiter les personnes atteintes de maladies graves, comme le cancer. L'Office ne subventionnant que 15% des traitements, celles-ci sont contraintes de se tourner vers les ONG. L'action de l'UNRWA reste donc restreinte et insuffisante rendant nécessaire le travail des ONG.

Nous pouvons souligner l'action conjointe (27) de l'ONG Anera et de l'hôpital PRCS, Safad, créé en 1983. Celui-ci permet l'accès aux soins de plus de 5 000 patients par an, peu importe la nationalité. Son action concentrée au Nord-Liban, Safad Hospital agit aussi bien en direction des camps de réfugiés palestiniens officiels que des campements informels syriens et des populations libanaises vulnérables. Il participe d'une certaine façon à l'atténuation des tensions sociales dans la région. De plus, une nouvelle unité de dialyse rénale, comprenant 7 appareils de dialyse, a été mise en place à l'hôpital Safad permettant à nombre de réfugiés palestiniens de bénéficier plus facilement de soins et à moindre coût ; ils étaient, jusqu'à ce jour, contraints de se déplacer jusqu'à Saïda, au Sud-Liban. Enfin, l'ONG internationale, Médecins du Monde, a lancé en 2008 un programme dit de santé mentale au Nord-Liban, dans les camps de Nahr el-Bared et de Beddawi. Ce projet a permis la formation du personnel des hôpitaux PRCS et de l'UNRWA en psychologie générale, psychopathologie, et psychopharmacologie. Surtout, MDM a entrepris une campagne de sensibilisation, en partenariat avec les ONG locales, visant à déstigmatiser la maladie et, l'ONG a plaidé auprès de l'Agence afin que celle-ci considère la santé mentale comme partie intégrante des soins primaires. Des recommandations qui ont certainement été prises en compte puisque la santé mentale figure parmi les enjeux majeurs de la réforme (28) entreprise par l'UNRWA après 2010.

5 000

nombre de patients reçus par an à l'hôpital PRCS Safad



2008: Mise en place d'un programme de santé mentale dans le camp de Beddawi

⁽²⁶⁾ Bulletin national du Groupe de travail Réfugiés de l'AFPS, bulletin d'information n°4-5, Solidaires des Réfugiés palestiniens, Mission dans les camps au Liban, été-automne 2016, https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rel_fugiel_s_4-5_web_rvb.pdf

⁽²⁷⁾ Anera, article, "A Lifeline in Beddawi Refugee Camp, Lebanon", https://www.anera.org/stories/lifeline-beddawi-refugee-camp-lebanon/

⁽²⁸⁾ Rapport de stage, Réfugiés palestiniens au Liban: L'amélioration des soins par les réformes du système de santé au sein de l'UNRWA (Liban), août 2011, p18, http://www.medecine.unige.ch/enseignement/apprentissage/module4/immersion/archives/2009_2010/stages/10_r_liban_refugies.pdf

L'ACCÈS À L'ÉDUCATION

Les réfugiés palestiniens ne sont pas officiellement exclus du système scolaire libanais, mais en raison des coûts des écoles privées et du manque de place au sein des écoles publiques, ces derniers se retrouvent dépendants de l'UNRWA en termes d'éducation. Chaque personne bénéficiaire des services de l'UNWRA, selon les critères inscrits dans le CERI, a droit à un accès à l'éducation.

Ainsi, on compte au total 7 écoles à Beddawi, 6 d'entre elles ont été établies par l'UNRWA tandis que la septième est privée. Les écoles de l'UNRWA, situées à l'intérieur du camp, recensent 3 700 (29) élèves et comprennent trois écoles élémentaires et préparatoires, et 1 école secondaire (30). Deux écoles préfabriquées ont été établies par l'Agence en 2007 à l'extérieur du camp, pour faire face au nombre conséquent d'enfants arrivant à Beddawi, originaires de Nahr el-Bared. Ces deux écoles accueillent 1 357 (31) élèves, déplacés originaires de Nahr el-Bared, et 568 (32) PRS.

L'Union Européenne a été particulièrement active (33) au sein du camp de Beddawi entre 2012 et 2017, multipliant les projets de réhabilitation dans divers secteurs. Ainsi, celle-ci a permis, en coordination avec l'UNRWA, la réhabilitation d'écoles comme celles de Kawkab (34) et de Ramleh (35). A Ramleh, dans le cadre du projet « Healthy Living, Healthy Spaces », l'UE a permis la rénovation des locaux, notamment de la cour de récréation, et leur décoration par des peintures murales. A Kawkab-Battouf (36), le programme de l'UE a permis à cette d'école d'être en capacité d'accueillir des enfants avec des besoins spécifiques. En 2018, cette dernière accueille 682 (37) enfants âgés de 6 à 12 ans. Néanmoins, les enseignants affirment « que les conditions d'apprentissage ne sont pas optimales (38) », en raison des effectifs trop nombreux pouvant aller jusqu'à 40 voire 46 élèves par classe. Enfin, en 2015, le gouvernement canadien, avec le support d'UNICEF Liban et du Comité Populaire Palestinien de Beddawi, a créé un centre éducatif (39) destiné à 2 500 enfants, adolescents et femmes vivant à Beddawi. Ce centre, pensé comme un espace de jeu, d'apprentissage et de socialisation, est ouvert à tous et accueille ainsi des PRL, des PRS, des réfugiés syriens et des libanais vulnérables.

⁽²⁹⁾ UNRWA, « Beddawi camp », https://www.unrwa.org/where-we-work/lebanon/beddawi-camp

⁽³⁰⁾ Il nous faut noter que l'Agence ne fournit l'accès à l'éducation secondaire qu'au Liban ; un service dont ne bénéficient pas les autres pays hôtes avec lesquels elle se coordonne.

⁽³¹⁾ Beit Aftal Assumoud, "Beddawi", http://www.socialcare.org/portal/beddawi/57/

⁽³²⁾ Ibid.

⁽³³⁾ UNRWA, communiqué de presse, « European parliament delegation visits Beddawi Camp », 01 novembre 2007, https://www.unrwa.org/newsroom/press-releases/european-parliament-delegation-visits-beddawi-camp

⁽³⁵⁾ Délégation de l'UE au Liban, communiqué de presse, « Le commissaire européen Johannes Hahn inaugure une école rénovée dans le camp de Beddawi au Liban », 29 mars 2018, https://www.euneighbours.eu/fr/south/stay-informed/news/le-commissaire-europeen-johannes-hahn-inaugure-une-ecole-renovee-dans-le (36)SELEME Kathy, « Beddawi, un camp pour réfugiés où cohabitent en harmonie Palestiniens et Syriens », Euractiv, 26 février 2018,

https://www.euractiv.fr/section/education/news/beddawi-un-camp-pour-refugies-ou-cohabitent-en-harmonie-palestiniens-et-syriens/

⁽³⁷⁾ Ibid.

⁽³⁸⁾ Ibid

⁽³⁹⁾ CHEHAB Sara Sandra, "Canada establishes an educational center in Beddawi camp, It has been said the play is children's work", UNICEF, 2 juillet 2015, https://www.unicef.org/lebanon/stories/canada-establishes-educational-center-beddawi-camp

Evidemment, l'action de l'UNRWA est complétée par celle d'ONG, comme Nadjeh ou Ghassan Kanafani Cultural Foundation, présentes dans le camp et proposant des programmes éducatifs. Ces programmes éducatifs incluent l'accès à des bibliothèques, des programmes de littérature, un centre d'art ou un jardin d'enfants. Malgré l'action conjointe et complémentaire de l'UNRWA et des ONG, ainsi que les divers projets de réhabilitation entrepris par l'UE, de nombreux élèves mettent fin à leur scolarisation afin d'aider financièrement leurs familles et également, en raison du manque d'opportunités pour les Palestiniens sur le marché du travail libanais.



PHOTO: ÉLÈVES SYRIENS ET PALESTINIENS À L'ÉCOLE DE KAWKAB @SUSANNA SAMHAN/ EURACTIV - 2018

L'ACCÈS À L'EAU

A Beddawi, cinq puits (40) sont recensés: deux établis par l'UNICEF, un par l'UNRWA et enfin deux par le comité populaire. Ce dernier est responsable de la gestion de ces stations d'eau, mais faute de moyens financiers, c'est finalement l'UNRWA qui s'en charge. Comme l'indiquent certaines ONG, comme Interpal ou Beit Aftal Assumoud (41), à Beddawi tous les abris sont approvisionnés en eau; le système d'égouts, le réseau d'approvisionnement en eau et le système de drainage ont été récemment remis en état par l'UNRWA, grâce aux fonds de l'Union Européenne (42). Par ailleurs, un long projet (43) de quatre ans a été lancé en septembre 2019 par l'UNRWA, soutenu par l'Agence Française de Développement, avec pour objectif la réhabilitation des infrastructures d'eau des douze camps palestiniens présents Liban, dont Beddawi.

Les zones adjacentes du camp de Beddawi ont également fait l'objet d'un projet, celui-ci lancé par l'UNDP (44). Ce dernier, entrepris récemment, permettra la modernisation et la réhabilitation des réseaux d'eau de certaines zones adjacentes comme El-Mankoubin, et Abou Na'im.

(40) UNDP, UNhabitat, Investigating Grey areas: Access to Basic Urban Services in the Adjacent Areas of Palestinian Refugee camps in Lebanon, 2010, p.82, https://unhabitat.org/sites/default/files/documents/2019-09/investigating_grey_areas.pdf

(41) Beit Aftal Assumoud, "Beddawi", http://www.socialcare.org/portal/beddawi/57/

(42) UNRWA, communiqué de presse, « European parliament delegation visits Beddawi Camp », 01 novembre 2007, https://www.unrwa.org/newsroom/press-releases/european-parliament-delegation-visits-beddawi-camp

(43) AFD, fiche projet AFD, «Accès à l'eau, santé et transformation de l'éducation dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban », https://www.afd.fr/fr/acces-leau-sante-et-transformation-de-l-education-dans-les-camps-de-refugies-palestiniens-au-liban

(44) UNDP, Improving Living Conditions in Palestinian gatherings host communities, 2019, p.4,

Néanmoins, cet accès à l'eau potable reste insuffisant dans le camp. L'UNDP explique dans son rapport que l'approvisionnement en eau dans le camp est affecté par la baisse du niveau de l'eau à Beddawi. De son côté, en 2018, l'ONG Interpal (45) dénonce une crise de l'eau dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban.

Ce problème est commun à tous les camps, et se traduit par une eau polluée par les eaux usées non traitées, une eau trop salée, obligeant nombre de réfugiés à acheter des bouteilles d'eau potable, particulièrement couteuses, à des vendeurs locaux.

L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ

Depuis la guerre civile libanaise (1975-1990), le réseau électrique est pris en charge par le Comité populaire de l'OLP. L'électricité provient du réseau d'Electricité du Liban et Kadisha Concession. 9 stations électriques (46) ont été construites au sein du camp et l'électricité est disponible 24/24h. Les habitants n'ont pas à payer leur consommation d'électricité ou leurs frais d'abonnement.

ASSAINISSEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

Le rapport de l'UNDP indique que toutes les maisons sont connectées à un réseau d'égouts géré par l'UNRWA ; un réseau qui est à son tour connecté à celui de la municipalité de Beddawi. Ce réseau souffrirait d'inondations récurrentes. De son côté, la gestion des déchets relève également de la compétence de l'UNRWA.

LE LOGEMENT

L'UNRWA aide à la réhabilitation des logements, notamment en cas d'urgence, et pour les familles les plus vulnérables. Ainsi, entre 2012 et 2017, grâce à l'aide financière de l'UE, l'Office a remis en état 223 (47) habitations à Beddawi, cela inclue des réparations et des reconstructions.

Cependant, son action se limite au camp de Beddawi lui-même. L'UNRWA n'agit donc pas dans les zones adjacentes du camp et c'est notamment l'UNDP qui complète son action dans ces zones. Ainsi, lançant en 2019 un projet de rénovation dans les zones adjacentes, l'UNDP a permis la réhabilitation de logements à El-Mankoubin et El-Muhajarin. L'UNDP a établis une politique d'interventions courtes et stratégiques visant à l'amélioration des zones adjacentes du camp de Beddawi ; une politique calquée sur celle de l'Office, respectant la vision de l'UNRWA (UNRWA's Improvement Plan in the Beddawi Camp).

ETUDIER LES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS DES REFUGIÉS

PROBLÈME DU STATUT DES RÉFUGIÉS : PRÉCARITÉ DU STATUT

Alors que les réfugiés en Syrie et en Jordanie se sont vus octroyer des droits civiques, la situation des réfugiés palestiniens au Liban reste complexe. Au départ, les Etats de la Ligue arabe et les Palestiniens eux-mêmes ont refusé la naturalisation, ne voulant pas renoncer au droit au retour. Devant la menace que représentent les Palestiniens, majoritairement musulmans, pour l'équilibre confessionnel et politique libanais, le pays hôte n'a pu, ou ne peut, adopter une politique d'intégration (48). Le sujet est ainsi vecteur de débats politiques internes houleux. Ainsi, l'argument du droit au retour a été largement utilisé par le gouvernement libanais afin de faire perdurer ce statut ambigu et précaire lui permettant ainsi d'éviter ce débat politico-confessionnel. Considérés comme des étrangers (loi de 1962) (49) avec un statut spécial, ou des citoyens de seconde zone pour ceux nés au Liban, les réfugiés palestiniens subissent des privations de droits fondamentaux. Ainsi, certains métiers leur sont interdits de même que le droit de propriété (loi 296/2001), conduisant ces derniers à frauder ou bien à travailler dans la précarité et l'illégalité.

De manière générale, les réfugiés palestiniens au Liban souffrent d'un manque de perspective d'avenir, voyant s'éloigner, d'une part, leur droit au retour, et d'autre part, leur intégration au sein du pays du Cèdre.

La disparité de la reconnaissance du statut de réfugié

Par ailleurs, les Palestiniens au Liban ne sont pas tous reconnus comme réfugiés. Certains sont reconnus par l'UNRWA et l'Etat libanais, d'autres seulement par l'Etat libanais, puis, il y a aussi les Palestiniens qui ne sont reconnus par aucun des deux organismes (50) et enfin les réfugiés palestiniens en Syrie arrivés au Liban récemment. Concernant ces derniers, beaucoup d'entre eux n'ont pas de permis de résidence, notamment en raison des frais que cela implique, et sont ainsi particulièrement vulnérables, étant considérés comme des résidents illégaux.

(48) Il faut noter la présence d'un traitement différentiel entre les réfugiés palestiniens musulmans et les réfugiés palestiniens chrétiens qui seront pour nombre d'entre eux naturalisés.

(49) Ils sont définis comme « des étrangers qui n'ont pas de documents de leur pays d'origine et qui résident au Liban avec des cartes de résidence délivrées par la direction de la Sûreté générale, ou des cartes d'identification délivrées par la direction générale du Département des affaires des réfugiés au Liban ». loi de 1962.

(50) Ce sont les Palestiniens qui ont commencé à arriver au Liban dans les années 1960 soit après la définition de 1951 rédigée par l'UNRWA et le recensement réalisé à l'instigation de l'Etat libanais en 1951.

CHÔMAGE ET PAUVRETÉ

Le Liban a interdit aux réfugiés palestiniens l'exercice de trente-neuf (51) professions les obligeant ainsi à travailler de façon informelle, et dans des conditions particulièrement précaires. Les réfugiés, sous-payés, sont contraints de pourvoir nombre d'emplois saisonniers, et de travailler occasionnellement. La loi libanaise sur le travail a instauré des conditions restrictives limitant davantage encore l'accès des Palestiniens au marché du travail libanais. En effet, un permis de travail, délivré par le Ministère du Travail, est exigé, de même qu'une condition (52) de réciprocité, impossible à réaliser en raison de la situation politique de la Palestine. Si certains parviennent à travailler précairement, d'autres se retrouvent sans travail. Ainsi, on compte de manière générale une forte population au chômage et un taux de pauvreté élevé.

Précisons que la région du Nord-Liban, au sein de laquelle se trouve Beddawi, est l'une des régions les plus pauvres du Liban. Cette partie du pays, formée des gouvernorats du Nord et d'Akkar, compte le plus grand nombre de réfugiés et connait le taux de chômage le plus élevé du pays (53). Sur 1.1 million de personnes, 708 000 vivent en-dessous du seuil de pauvreté (54). Le Nord-Liban est davantage affecté par le conflit syrien et l'afflux de réfugiés en raison notamment de sa proximité avec la Syrie. Cet afflux de réfugiés renforce la compétition entre les réfugiés pour l'accès à l'emploi et accentue ainsi les tensions ; une compétition qui avait déjà été renforcée auparavant par l'arrivée des réfugiés de Nahr el-Bared puisque ces derniers acceptaient des salaires inférieurs.

La localisation géographique (55) du camp de Beddawi fait de celui-ci une barrière supplémentaire à l'accès au marché du travail libanais ; une barrière à laquelle se heurtent ses habitants. En effet, il se situe relativement près de la ville commerciale de Tripoli réduisant ainsi son propre « marché » (souq) à une simple consommation interne et locale. De plus, ce dernier est situé dans une zone urbaine rendant rares les opportunités de travail journalier et saisonnier dans le domaine de l'agriculture. Ses habitants sont contraints de se tourner vers des emplois dans les secteurs de la construction, des services à Tripoli ou bien comme homme ou femme de ménage. Le chômage et la pauvreté sont considérés comme des problèmes majeurs dans le camp de Beddawi lui-même et ses zones adjacentes. Un rapport de l'UNDP (56), datant de 2019, affirme même que les zones adjacentes connaitraient un taux de chômage encore supérieur à celui du camp de Beddawi.

(51) UNRWA, Protection brief palestine refugees living in Lebanon, juin 2018, p.1,

https://www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa_lebanon_protection_context_brief_june_2018.pdfLe décret 289/1 de 1982 et le décret 3/1 de 1993 interdisent les professions libérales comme la profession d'avocat. Celles de médecin et d'ingénieur sont interdites en vertu de la condition de réciprocité selon Mohammed Kamel Dorai.

(52) DORAI Mohammed Kamel, Les réfugiés palestiniens au Liban : une géographie de l'exil, chapitre III : Les Palestiniens du Liban, ambiguïté du statut juridique et marginalisation économique, CNRS Editions, 2006, p.115-137.

(53) OCHA, Lebanon: North and Akkar Governorates Profile, 31 octobre 2018, p.1, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/North-Akkar_G-Profile_181008.pdf

(54) Ibid.

(55) Australian Government, Refugee Review Tribunal, Treatment of Palestinians in Beddawi, Conditions in Beddawi, Nahrel-Bared displacement, 2012, p.4, https://www.refworld.org/topic,50ffbce416e,50ffbce51,50597ec22,0,,,LBN.html

(56) UNDP, Improving Living Conditions in Palestinian gatherings host communities, 2019, p.3,

 $https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNDP\%20 in \%20 Palestinian \%20 Gatherings_\%20 Newsletter \%2017_\%20 Beddawi \%20 Adjacent \%20 Areas \%20.pdf$

SURPOPULATION ET CONDITIONS DE VIE INSALUBRES

L'arrivée en masse des déplacés de Nahr el-Bared a renforcé les problèmes que connaissaient déjà les habitants de Beddawi. La demande pour l'accès aux services, quels qu'ils soient, est trop importante, et l'UNRWA, faute de financements, ne peut la satisfaire. Comme évoqué précédemment, les taux de chômage et de pauvreté y sont très élevés, et l'arrivée en masse de réfugiés déplacés n'a fait que renforcer cette situation. Le camp souffre littéralement d'une surpopulation.

Cette surpopulation conduit les réfugiés à vivre dans une grande précarité. Une précarité qui se traduit par un accès restreint aux services dispensés par l'UNRWA; elle se traduit également par des logements insalubres, avec, faute de place, une tendance à la verticalisation. Le camp grandit verticalement par l'ajout d'étages (57) alors que très souvent les fondations des immeubles ne sont pas complètement stables. Les logements sont décrits comme vétustes, sombres (58), sinistres, et les habitants doivent faire face à des problèmes d'humidité, en raison d'une isolation insuffisante et d'une mauvaise ventilation. De plus, l'Etat libanais restreint la possibilité de faire entrer des matériaux (59) dans les camps, ce qui limite la possibilité pour les réfugiés de consolider ou de modifier leurs habitations. Par ailleurs, les installations électriques sont très peu sécurisées. Des témoignages (60) affirment que les eaux d'égout et l'eau de pluie coulent sur les fils électriques bricolés, entrainant un réel risque d'électrocution. Les rues sont décrites (61) comme mal illuminées et sales, les poubelles trainant par terre.



PHOTO: (C) FIDDIAN-QASMIYEH, AVRIL 2016

(57) FIDDIAN-QASMIYEH Elena, article, "Palestinian and Syrian Refugees in Lebanon: Sharing Space, Electricity and the Sky", Refugee History,

2016, http://refugee history.org/blog/2016/12/22/palestinian-and-syrian-refugees-in-lebanon-sharing-space-electricity-and-the-sky and the standard properties of the standard propert

(58) FAFO, A socio-economic Profile of the Nahr el-Bared and Beddawi Refugee Camps of Lebanon: based on the 2006 Labour Force Survey among Palestinian Refugees in Lebanon, 2007, p.11, https://almashriq.hiof.no/general/300/320/327/fafo/reports/10036.pdf

(59) UNRWA, Protection brief palestine refugees living in Lebanon, juin 2018, p.2,

 $https://www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa_lebanon_protection_context_brief_june_2018.pdf$

(60) KHOURY Lisa, « Les Palestiniens du Liban : « C'est comme vivre dans une prison » », Al Jazeera, traduction Chronique Palestine, 16 décembre 2017,

https://www.chroniquepalestine.com/palestiniens-liban-vivre-prison/

(61) DIAS Amanda, « Lutte nationale et lutte quotidienne dans le camp de réfugiés de Beddawi », REVUE Asylon(s), N°5, Palestiniens en / hors camps, septembre 2008, https://www.reseau-terra.eu/article806.html#nb8

MALADIES CHRONIQUES

L'humidité, la mauvaise ventilation, plus généralement l'insalubrité du camp ajoutée à la surpopulation, font vivre les réfugiés dans une précarité certaine ; une précarité qui impacte leur état de santé. De manière générale, les réfugiés palestiniens sont sujets aux maladies chroniques également appelées Non-Communicable Diseases (NCD). Ces maladies représentent un vrai problème, bien qu'elles soient traitées et incluses dans les soins généraux, ou primaires, pris en charge par l'UNRWA. Comme le précise l'ONG Anera (62), les taux de maladies chroniques, notamment de diabète et d'hypertension, parmi les réfugiés palestiniens, sont élevés ; cela est en partie causé par des conditions de vie difficiles et stressantes, et leur difficulté à accéder à des soins de santé de qualité. Selon les chiffres de l'UNDP, 29% (63) des familles, vivant dans les zones adjacentes de Beddawi, ont un membre de la famille qui connait des problèmes de santé de nature prolongée.



PHOTO: (C) FIDDIAN-QASMIYEH, AVRIL 2016